



Ecoparc industriel de Daval

Documentation de presse

Communiqué de presse	2
Une notion récente	3
Daval, points de repère	4

Sierre, le 12.11.2015



Sierre inaugure le premier Ecoparc du Valais

La nouvelle zone d'implantation d'entreprises de Daval sera le premier Ecoparc industriel du canton et un des tous premiers de Suisse. Economie, environnement et partenariats s'y allieront sur 20 hectares. La Ville l'a inauguré jeudi 12 novembre.

200'000 mètres carrés, soit 27 terrains de football, à deux minutes d'une jonction autoroutière. Par sa taille et sa situation, l'Ecoparc de Daval est une aubaine pour la ville et sa région, où les terrains industriels se font rares. Mais c'est par son positionnement stratégique que cette zone marquera sa différence ; 25 ans après la création du Techno-Pôle à Sierre, la cité du soleil joue à nouveau les pionnières en créant le premier Ecoparc industriel du Valais. En Suisse romande, seul le canton de Genève s'est engagé jusqu'ici dans un processus similaire.

Une vision intégrée

Un Ecoparc se base bien entendu sur les principes du développement durable. L'intégration de l'environnement au cœur de l'entreprise, dans le respect de l'équité sociale et sur une base de réelle concertation, c'est précisément de cette manière que la Ville entend positionner Daval, dans une vision pérenne et engagée. D'étroites collaborations sont prévues entre les collectivités locales et les entreprises privées. Une charte environnementale est en cours d'élaboration et définira les règles du jeu et les engagements de chacun. La Ville devrait jouer un rôle d'accompagnement et de coordination dans ce processus, via son service de promotion économique. Mais ce seront d'abord aux entreprises de la zone de se concerter pour une gestion commune et participative de l'Ecoparc.

Le site de Daval offre un potentiel de développement exceptionnel, grâce au dynamisme de l'économie régionale, aux conditions-cadres de grande qualité et à la présence d'instituts de recherche et de formation réputés, avec le Techno-Pôle de Sierre et le campus d'Energypolis (EPFL) à Sion.

S'inscrire dans la durée

Bien avant le premier coup de pioche en septembre 2013, Daval avait défini une orientation globale pérenne et responsable, déjà en ligne avec la notion d'un Ecoparc : priorité à l'innovation, aux entreprises qui apportent de la valeur ajoutée et créent des emplois. Pas question donc d'y implanter des centres de stockage sans aucune activité.

Côté technique, si le site de Daval dévoile surtout ses deux giratoires sur l'axe routier principal, c'est avant tout un extraordinaire outil de travail, doté de plus de 2 km de routes industrielles qui desservent les 200'000 m² de terrains entièrement équipés avec les services inhérents à une telle zone d'activités. L'Ecoparc de Daval sera doté dès le printemps d'un éclairage intelligent et de différents aménagements paysagers. La pose de ces éléments marquera l'achèvement d'un chantier hors du commun conduit par les services techniques de la Ville.

La démarche de la Ville s'inscrit donc sur le long terme et les solutions développées pour Daval pourront être mises à profit pour le renforcement de la gouvernance des autres sites industriels existants et déjà bien actifs dans certains domaines du développement durable.

Informations complémentaires :

- Pierre Berthod, Conseiller municipal en charge de l'économie publique, ☎ 078 733 52 67.
- Pierre Kenzelmann, Conseiller municipal en charge des travaux publics, ☎ 078 870 12 54.
- Patrick Burgin, Délégué économique de la Ville de Sierre, ☎ 079 457 07 12.

■ L'Ecoparc, une notion récente

- **Industrie et développement durable ont souvent été mises dos à dos.**

Considérées comme une source de pollution et de nuisances, les zones industrielles apparaissaient davantage comme des machines à travailler et à produire que comme des zones intégrées et durables. Le concept d'Ecoparc inverse cet héritage, en élargissant et en globalisant une approche appliquée jusqu'ici dans l'écologie industrielle.

Les Ecoparcs font leurs premiers pas depuis peu au Canada et en France. Dans l'Hexagone, l'Ecoparc de la plaine de l'Ain est souvent cité en modèle. Sur 900 hectares, dont 150 d'espaces verts, il réunit 3500 personnes dans 70 entreprises. Sur le plan suisse, ce sont Genève et la Ville de Sierre qui font office de pionniers. Au bout du lac, on en est aux études et aux ateliers. Objectif : transformer toutes les zones industrielles du canton d'ici 2025.

- **L'environnement, une préoccupation basique.**

Souvent gourmandes en énergies, les entreprises des Ecoparcs devraient se montrer exemplaires, soit produire autant voire plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Cela passe bien sûr par une conception des bâtiments adaptés et un recours systématique aux énergies propres. Cela passe aussi par des synergies et des partages. Telle entreprise peut par exemple transférer ses surplus de chaleur à une autre.

- **La collaboration et l'échange.**

C'est un mot clé des Ecoparcs. Les zones industrielles souffrent souvent d'un manque de coordination et de vision globale. Chaque entreprise travaille dans sa niche. Une mutualisation des services et du suivi changerait la donne. Une communication et un marketing centralisés, une gestion coordonnée du traitement des nuisances, ou plus simplement des tâches comme la conciergerie, la sécurité ou les déplacements ont un double avantage : elles sont plus efficaces, et plus économiques.

- **Une zone exemplaire, aussi dans le travail.** Conditions de travail ou qualité de vie sur le site, Daval intégrera également l'aspect social. C'est un tout : on intègre l'environnement, la participation, l'efficacité. Il est logique de se préoccuper de celles et ceux qui sont au cœur de la zone : les femmes et les hommes qui y travaillent.

- **Un atout sur la carte de visite.** Faire partie d'un Ecoparc, c'est aussi ajouter du crédit et de la notoriété à son entreprise. Cet effet d'image devrait favoriser l'attractivité de la zone.

■ Daval, points de repères

- 7.3 millions, c'est le montant du crédit d'engagement voté par le Conseil Général de Sierre en 2006 pour la réalisation de Daval. La zone industrielle de l'Île Falcon étant saturée, la Ville devait agir afin de préserver son attractivité économique.
- Daval, c'est 200'000 mètres carrés de terrains, dont env. 65 % en mains publiques (Ville et Bourgeoisie). Il aura fallu sept ans pour traiter les différentes oppositions. Le 27 septembre 2013 à 11 heures, le président de Sierre François Genoud pose la première pierre du chantier.
- La desserte de la zone a nécessité la création de deux nouveaux giratoires sur l'axe routier principal. Ils desservent les axes secondaires, d'une longueur de plus de 2 km, pour accéder aisément aux différentes parcelles du site. Celles-ci sont entièrement équipées (eau, gaz, électricité, Swisscom, fibre optique, système d'évacuation des eaux en mode séparatif).
- Les entreprises disposent d'un vaste choix de terrains industriels dont la superficie s'étend de 1'500 à 25'000 mètres carrés. Les terrains sont loués par la Ville et la Bourgeoisie à des tarifs attrayants, sous forme de droit de superficie distinct et permanent (DSDP).
- Un centre regroupant des services communs pour les entreprises est à l'étude (salles de séances, restaurant, etc.).
- Avec Daval, Sierre entend répondre à ses besoins en zones d'implantation économique pour les 15 prochaines années au minimum. Le nombre d'emplois à terme est estimé à 1'000 – 1'500.
- Ce premier Ecoparc place la Ville de Sierre non seulement comme un leader régional en matière d'implantation économique. Daval se positionne aussi comme une pièce forte de l'attractivité économique de l'ensemble du canton.
- Daval aujourd'hui, c'est une première implantation début 2016 et un intérêt croissant avec de nombreuses demandes et visites sur le site.

Les dates clés du projet :

- 1996 Plan d'affectation des zones (PAZ) et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) acceptés par le Conseil général (CG)
- 1998 Approbation des PAZ et RCCZ par le Conseil d'Etat (CE)
- 2001 Lancement des études pour la zone industrielle
- 2002 – 2004 Développement du plan d'aménagement détaillé (PAD)
- 2005 Adjudication des mandats d'ingénieurs et de géomètre
- 2006 Acceptation du crédit d'engagement par le CG
- 2006 – 2009 Procédure d'adaptation du PAD
- 2008 Mise à l'enquête publique de l'ancien état du remaniement parcellaire urbain (RPU)
- 2009 – 2013 Procédure pour la modification du PAZ et du RCCZ
- 2010 Mise à l'enquête publique du nouvel état du RPU
- 2011 Mise à l'enquête publique du projet d'équipement et adjudication des travaux de génie civil
- 2012 Homologation des plans routiers par le CE
- 2013 Opposant débouté par le Tribunal cantonal pour les différentes procédures en cours
- 20.02.2013 Entrée en force de la décision du CE
- Sept. 2013 Démarrage des travaux d'équipements
- 2013 – 2015 Travaux d'équipements